

Contrat de formation stagiaire pour le premier/deuxième¹ semestre d'études pratiques¹

Vu le stage o	obligatoire men	tionné ci-dessus	et faisant par	tie d'une filiè	e universitaire	au niveau de
"Bachelor"2	/au niveau de "	Diplom" ³				

- dénommée ci-après "la filière universitaire" -

á l'université des sciences appliquées, Fachhochschule Kempten, Bahnhofstraße 61, 87435 Kempten, représentée par son président Monsieur le Professeur Dr. Robert F. Schmidt

- désignée ci-après "Hochschule" -

¹⁾ Barrez les mentions inutiles

²⁾ un diplôme équivalent à la "Licence 3" au bout de trois à quatre ans d'études.

³⁾ un ancient diplôme allemand équivalent à la "Maîtrise" au bout de quatre ans d'études.

⁴⁾ au bout d'un à deux ans d'études supplémentaires après avoir obtenu le premier diplôme "Bachelor"

le présent contrat de formation stagiaire régit les rapports de				
l'entreprise/le service administratif/l'institution ¹				
- désigné(e) ci-après "l'établissement de formation stagiaire" –				
nom ou raison sociale:				
adresse/code postale et ville:				
e-mail:				
et				
l'étudiant(e)				
- désignée ci-après "l'étudiant(e) stagiaire" –				
nom/prénom:				
étudiant(e) ¹ en:				
inscrit(e) á la Hochschule Kempten sous le n°:				
adresse personnelle:				
n° de téléphone/e-mail:				
Il est convenu ce qui suit:				
1) Barrez les mentions inutiles				

§ 1 Objet du contrat; statut de l'étudiant(e) stagiaire; règles à respecter relatives aux stages

- (1) Un semestre d'études pratiques est un stage dont l'objet essentiel est la formation pratique et professionnelle de l'étudiant(e) dans la continuité des enseignements recus à l'université, et dont le contenu est réglé et défini par l'université. Le semestre d'études pratiques est bien préparé par des cours universitaires, le stage s'effectue à une enterprise ou à une autre institution en dehors de l'université.
 - L'alternance entre stage et études permet à l'étudiant(e) de confronter les éléments théoriques acquis à l'université aux exigences du monde du travail.
 - Un semestre d'études pratiques a une durée total d'au moins de 20 semaines. En ce qui concerne les filières universitaires au niveau de "Diplom". Celui-ci doit, contrairement aux semestres d'études pratiques, être effectué hors la période à laquelle ont lieu les cours universitaires.
- (2) L'étudiant(e) demeure, pendant son stage, membre de l'université avec tous les droits et devoirs resultant de ce statut.
- (3) Les semestres d'études pratiques sont régis par le Code de l'Enseignement Supérieur en Bavière, par les arrêtés décrétés par le Ministère bavarois délégué à l'enseignement supérieur et aux sciences, à la recherche et à la culture(Bayer. Staatsministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst) ainsi que par les statuts de l'université en vigueur, notamment
 - l'arrêté-cadre relatif aux contrôles des connaissances et aux examens aux universités bavaroises des sciences appliquées (Rahmenprüfungsordnung) du 20 juillet 2007, relatif également aux stages,
 - les dispositions décrétées par le Ministère bavarois délégué à l'enseignement supérieur et aux sciences, à la recherché et à la culture portant sur les semestres d'études pratiques (PrS) a l'université Kempten du 20 octobre 2007,
 - 3. les statuts de l'université relatifs aux formations, aux contrôles des connaissances et aux examens ainsi que les programmes des études (y inclus les semestres d'études pratiques/les stages initiales) établis par les unités de formation et de recherche.

§ 2 Les obligations des parties contractantes

(1)	L'établissement de formation stagiaire s'engage à						
	1. former et à encadrer l'étudiant(e) tout au long du stage fixé						
	du	au	(=	semaines)			
	du	au	(=	semaines)			
	du	au	(=	semaines)			
	lors de son semestre d'études pratiques (ou stage initiale) mentionné ci-						
	dessus conformément au programme d'études relatif à la filière						
	en question et conformément aux règles citées au § 1 alinéa 3						
	du présent contrat; l'étudiant(e) recoit une formation pratique et						
	professionnelle notamment aux divisions suivantes:						

- autoriser l'étudiant(e) à revenir à la Hochschule, pendant la durée du stage, pour y suivre certains cours théoriques en fin d'approfondir les connaissances gagnées lors de la formation pratique, et pour passer des contrôles des connaissances,
- 3. superviser la rédaction du rapport de stage par l'étudiant(e) et à signer ce rapport, à lui établir en fin de stage dans un délais de ... semaines un certificat précisant l'objectif de la formation pratique et si l'étudiant(e) a réussi cet objectif, ainsi que la durée totale du stage et les absences éventuelles,
- 4. désigner un responsable enseignant.

(2) L'étudiant(e) s'engage à

- saisir les offres de formation pratique et à respecter les horaires de la formation pratique qui correspondent aux horaires de travail de l'établissement de formation stagiaire,
- accomplir soigneusement les tâches confiées dans le cadre de la formation stagiaire et prévues dans le programme de formation,
- 3. obéir aux ordres donnés par l'établissement de formation stagiaire et par son personnel chargé,
- 4. respecter les règlements applicables à l'établissement de formation stagiaire, en particulier le règlement intérieur, les prescriptions de prévention des accidents ainsi que les règlements portant sur la confidentialité des

documents mis à sa disposition,

- rédiger dans le délais prévu un rapport sur le contenu et le déroulement de la formation stagiaire, selon les directives de la Hochschule,
- 6. avertir sans délai l'établissement de formation stagiaire en cas d'absence.

§ 3 Remboursement des frais et prétention de salaire

- (1) L'établissement de formation stagiaire ne peut faire valoir aucune prétention de remboursement des frais resultant de l'exécution du present contrat de stage, sauf s'il s'agit des cas de dommages couverts par l'assurance responsabilité civile souscrit par l'étudiant(e) conformément à § 7 alinéa 2 du present contrat de stage.
- (2) L'étudiant(e) percoit une rémuneration mensuelle de ______ euros.

§ 4 Le responsable enseignant

L'établissement de formation stagiaire nomme Madame/Monsieur ¹⁾				
(nom, dénomination de la profession, n° de téléphone, e-mail)				
à titre du/de la responsable enseignant. Il (elle) est à la fois interlocuteur (interlocutrice) de				
l'étudiant(e) et de la Hochschule pour toutes les questions concernant le présent contrat.				

§ 5 Congé, Interruption de la formation

- (1) Pendant la durée du présent contrat de stage l'étudiant(e) ne peut revendiquer aucun congé.
- (2) L'étudiant(e) doit principalement rattrapper tout ce qu'il (elle) a manqué en vue de la formation stagaire dû aux interruptions de la formation. Si l'objectif en matière de formation n'est pas lésé on peut exclure la récupération des interruptions, pourvu que l'étudiant(e) n'en soit pas responsable et les absences du stage apparues par l'interruption pendant un semestre d'études pratiques ne s'élèvent dans l'ensemble plus qu'aux cinq jours ouvrables. Si les absences du stage s'élèvent à plus de cinq jours ouvrables, ils doivent être rattrapés tous. Lors d'un accomplissement d'une pratique militaire, on fait exception à la récuperation pourvu que la durée de celle-ci n'est plus que de dix jours ouvrables. L'étudiant(e) doit prouver qu'il (elle) n'en est pas responsable.

1) Barrez les mentions inutiles

§ 6 Résiliation du contrat

- (1) Toute résiliation du présent contrat de stage de la part de l'une ou de l'autre partie contractante est subordonnée à une audition précédente de la Hochschule et à une explication écrite unilatérale. Le contrat de stage peut être résiliée
 - 1. sans préavis pour une raison importante ou

- 2. pour cause de cessation ou changement de l'objectif de la formation, dans un délai de deux semaines.
- (2) La Hochschule doit être informée immédiatement par écrit de la partie résiliante.

§ 7 Protection sociale et Responsabilité civile

- (1) En ce qui concerne les accidents du travail, l'étudiant(e) stagiaire bénéfice des dispositions du paragraphe 2 alinéa 1 n° 1 du 7ième livre du Code de la sécurité sociale, pourvu que le stage s'effectuera en Allemagne. En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le chef d'établissement de formation stagiaire s'engage à communiquer une copie de l'annonce d'accident à la Hochschule.
- (2) En matière de responsabilité civile, l'étudiant(e) stagiaire s'engage, sur les exigences de l'établissement d'accueil, à souscrire auprès de sa mutuelle une assurance responsabilité civile adaptée au contenu du contrat de stage et couvrant sa propre responsabilité au moins jusqu'à la fin du stage.²
- (3) En ce qui concerne les stages à l'étranger, l'étudiant(e) stagiaire doit conclure une assurance maladie, une assurance accidents ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

§ 8 Validité du contrat de stage

La validité du contrat requiert le consentement précédent de la Hochschule. Le consentement doit être rattrapé par l'étudiant(e).

2) Ne pas nécessaire au cas où le risque de responsabilité civile soit déjà couvert par une assurance de groupe conclue par l'établissement de formation stagiaire.

§ 9 Exemplaires du présent contrat de stage

Ce contrat est rédigé et signé en forme triple. Chaque partie contractante recoit un exemplaire. L'étudiant(e) stagiaire s'engage à transmettre le troisième exemplaire sans délai à la Hochschule.

§ 10 Conventions complémentaires³

Ville, date:	, le	_ Ville, da	ite:	le
Lu et approuvé,		Lu et approu	uvé,	
Le/La Responsable de		L'étudiant(e) stagiaire	
L'Etablissement de format	ion stagiaire	(signature)		
(signature et cachet)				
L'agrément de la Hochschu	ule à effectuer le s	stage à l'étab	lissement de formatic	on stagiaire citée ci-
dessus est donné à conditi	on que l'étudiant	(e) stagiaire r	éussi les contrôles de	connaissances et les
examens obligatoires.				
Le stage obligatoire a une	durée totale de _		semaines.	
Ville, date:	. le			
Lu et approuvé,				
Le Président de l'université	<u> </u>			
ou par délégation				
(nom, signature et cachet)				
3) Ici, des conventions peuvent être	conclues par exemple su	ur le remplacemer	nt des frais particuliers suppor	tés par

 $l'\'etudiant (e)\ stagiaire\ (p.e.\ prime\ d'assurance\ responsabilit\'e\ civile,\ frais\ de\ voyage)$